

Petite Revue du Tiers-Ordre

ET DES

INTÉRÊTS DU CŒUR DE JÉSUS.

VOL. II.

MONTRÉAL, AVRIL 1885.

No. 3.

SAINT ROCH,

SON INTERCESSION CONTRE LE CHOLÉRA.

Le terrible fléau appelé *choléra* menace d'envahir encore une fois notre pays. Déjà il a ravagé une partie de l'Europe, il semble vouloir se diriger de notre côté, et à moins que nos prières et nos pénitences ne détournent la juste colère de Dieu, nous pourrions bien voir bientôt cette peste multiplier ses victimes parmi nous. Laisant à d'autres le soin des précautions hygiéniques, nous demandons aux hommes de foi, à nos tertiaires surtout, de prier, de supplier le Dieu des miséricordes de nous épargner ce malheur.

Parmi les saints, il en est un que le peuple invoque plus spécialement contre la peste : c'est saint Roch.

Ce grand saint est un de ces serviteurs de Dieu dont le nom, devenu populaire, est encore de nos jours en vénération partout. Le Seigneur s'est plu à manifester son pouvoir contre le mal terrible de la peste.

St. Roch naquit à Montpellier vers 1295, d'une famille illustre. Après la mort de ses parents, il vendit tous ses biens, en donna l'argent aux pauvres, prit l'habit du Tiers-Ordre, et se livra aux soins des pestiférés dans les hôpitaux. Atteint lui-même de cette maladie, il fut abandonné dans une forêt où un chien lui apportait miraculeusement un pain chaque jour. Il revint à Montpellier, son pays, mais il y fut jeté dans une prison par ordre du gouverneur, son oncle, qui ne le reconnut pas et le prit pour un espion déguisé. Après cinq années de souffrances, il tomba malade. Ayant reçu les derniers sacrements, le saint eut un songe, il vit un messager céleste qui lui dit : " Roch, voici l'heure où tu vas recevoir la récompense de tes travaux, où ton âme va reposer dans le sein de Dieu ; c'est pourquoi, si tu désires obtenir quelque grâce pour les hommes, demande la au Très-Haut avant de mourir ; il sera fait selon ton désir." A

son réveil, son âme fut inondée d'une sainte allégresse : toujours oublieux de lui-même, il adressa à Dieu cette prière : " Je vous demande humblement, Seigneur, que quiconque atteint de la peste ou en danger d'en être atteint, implore ma protection avec foi, soit préservé de ce fléau ou délivré de son mal. J'ose solliciter cette grâce, non en vue de mes mérites, mais au nom de votre miséricorde et de votre clémence, qui sont infinies. " A peine eut-il prononcé ces paroles, qu'il expira en levant ses regards vers le ciel. Il avait trente-deux ans.

A peine saint Roch eut-il expiré, que des prodiges éclatèrent ; la prison resplendit d'une lumière céleste, les anges firent entendre de suaves mélodies, son corps était entouré des rayons de la gloire et exhalait un suave parfum. On trouva, à côté de lui, une tablette sur laquelle un ange avait écrit en lettres d'or le nom de Roch avec ces paroles : " *J'annonce que tous ceux qui, étant atteints de la peste, même la plus terrible, recourront à la protection de Roch, en seront délivrés.* "

Pendant le Concile de Constance, la peste s'étant déclarée dans cette ville, des processions et des prières publiques en l'honneur de saint Roch furent ordonnées et aussitôt le fléau disparut ; dès lors, le culte du saint devint populaire dans le monde entier, et St. Roch à tous jours montré sa puissance dans les plus terribles épidémies.

Antienne à saint Roch.

Salut ô très saint Roch ! né d'une famille illustre, marqué au côté gauche du signe de la croix.

Saint Roch, dans vos lointains voyages, vous avez merveilleusement guéri par votre toucher salutaire les malades atteints d'une peste mortelle.

Salut angélique saint Roch qui, par l'entremise d'un céleste messenger, avez obtenu de Dieu le privilège de préserver de la peste tous ceux qui vous invoquent.

Prière.

Seigneur, qui avez gravé sur une tablette, par la main d'un ange, la promesse faite à saint Roch de préserver de la peste quiconque invoquerait son nom, daignez, par ses mérites et par ses prières, nous accorder d'être délivrés de la peste du corps et de l'âme. Nous vous le demandons par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils qui étant Dieu etne faisant qu'un dans le Saint-Esprit, vit et règne dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Commentaires sur la législation seraphique.

I.—LA RÈGLE.

Le Tiers-Ordre est un Ordre religieux ; c'est pourquoi on nomme règle la constitution qui le régit. La règle a été écrite par saint François d'Assise. Le pape Nicolas IV lui a donné la forme sous laquelle elle était connue et pratiquée avant le 30 mai 1883. Ce jour, Sa Sainteté Léon XIII modifia la forme ancienne par la bulle : *Misericors Dei Filius*. Quelques questions qui s'imposent au sujet de cette mesure :

1o Quelle a été l'intention du Souverain Pontife lorsqu'il a donné la Constitution *Misericors* ?

2o L'ancienne règle est-elle abrogée ?

3o Le caractère du Tiers-Ordre est-il changé ?

1.—Les conditions de la vie matérielle, les moyens et les habitudes se sont transformés depuis le XIII^e siècle. La règle immobile restait la même. Le sacrifice que le chrétien s'imposait de nos jours, en embrassant le Tiers-Ordre, était devenu plus difficile à mesure que les lois établies par saint François s'éloignaient d'avantage des mœurs publiques...Le but que s'était proposé le saint Fondateur n'était plus atteint, si ce n'est au prix de dispenses qui étaient devenues la règle...Voilà pourquoi le Saint-Siège a repris l'OEuvre de l'illustre législateur : " l'a appropriée et accommodée à la manière de vivre " actuelle, par la modification de certains chapitres." Le but de Léon XIII, aujourd'hui, n'est autre que le but de saint François, il y a six cents ans : " pour la prospérité de l'avenir, pour l'accroissement de la gloire de Dieu, " pour l'encouragement de la piété et de toutes les autres " vertus."

2.—L'ancienne règle est-elle abrogée ? La bulle pontificale a répondu par avance à cette question : " *Novamus et " sancimus*. Nous renouvelons, dit-elle, et nous sanctionnons. "

Novamus : c'est-à-dire nous rajeunissons ; nous mettons à la mesure du présent un vêtement fait à la taille du passé ! c'est bien la même règle, mais adaptée aux habitudes de notre temps.—Ceci entendu, bien loin de rien détruire, nous sanctionnons tout ce qui a été fait avant nous : *Sancimus*.

Cependant, nous avons devant nous deux textes dissem-

blables, sinon différents ; quelle sera leur autorité respective, lorsqu'ils ne concorderont pas ensemble ?

Le jour de la profession, l'Eglise, par le cérémonial que vous lui devez, met sur les lèvres du Tertiaire les paroles suivantes : " Je promets d'observer tout le temps " de ma vie, les commandements de Dieu et la règle du " Tiers-Ordre, instituée par le B. Père saint François, selon " la forme sanctionnée par les papes Nicolas IV et Léor. " XIII. "

Cette formule de profession, dictée par l'auteur de la bulle *Misericors*, laisse voir clairement que vous gardez la liberté d'ajouter les anciennes pratiques aux observations nouvelles.

Si l'autorité législative est toute entière dans la lettre apostolique du 30 mai 1883, l'autorité directive n'a pas été retirée à la constitution de Nicolas IV.

Saint François écrit les anciens préceptes, rempli de l'esprit de Dieu, illuminé par l'Esprit-Saint : *Spiritu Dei plenus, Spiritu Sancto illuminatus* ; s'ils ne sont plus la loi, aux yeux de ses enfants, ils resteront toujours comme un conseil respecté, où l'on cherche l'inspiration et le cœur d'un père à jamais aimé.

Ainsi Léon XIII rajeunit Nicolas IV, et Nicolas IV continue à donner d'utiles instructions qui aident à mieux comprendre Léon XIII, pour lui mieux obéir. Tout est renouvelé et sanctionné ; ni l'esprit, ni le but, ni la pensée ne sont changés.

3.—Qu'en est-il advenu du caractère du Tiers-Ordre ? C'était un Ordre religieux à la portée des personnes condamnées aux chaînes du monde. Il conservait, au milieu des agitations du siècle, les privilèges et les grâces de la vie monastique. Réduit en ses austérités et en ses faveurs spirituelles, n'est-il pas assimilé, par les mesures du 30 mai 1883, à ces nombreuses congrégations que l'on voit éclore chaque jour au soleil de l'amour de Dieu sur le sol fécond de l'Eglise ? Un instant, on a pu le craindre ; et à cette pensée, nous confessons qu'une douloureuse tristesse est venue, un moment, se mêler à la résignation de la grande famille séraphique. On ne perd pas, en un jour, sans souffrir, un héritage six fois séculaire.

Le 7 juillet 1883, les supérieurs généraux de l'Ordre séraphique étaient admis à une audience particulière du Souverain Pontife, et entendaient, de la bouche même du Vicaire de Jésus-Christ, la déclaration suivante :

“ Depuis ma récente constitution *Misericors Dei filius*, quelques-uns ont pensé que le Tiers-Ordre avait été ré-
 “ duit à une simple confrérie ou association. Telle n’est
 “ pas notre intention ; mais, ainsi que nous l’avons dé-
 “ claré, la nature et l’essence de cet Institut n’ont pas
 “ changé, et il n’est point une simple congrégation, mais
 “ toujours un Ordre véritable.”

Ces paroles sont claires : le Tiers-Ordre de Léon XIII est bien le Tiers-Ordre de saint François et de Nicolas IV ; la merveilleuse institution, qui abaisse les plus hauts sommets de la perfection religieuse devant les hommes de bonne volonté peut encore, comme elle l’a fait, relever les sociétés humaines qui penchent vers la ruine.

Elles font naître, en nos cœurs, d’autres espérances ! La science canonique s’en est emparé, et, par là-même que le Tiers-Ordre est un Ordre religieux, elle en conclut, ce semble avec raison, qu’il continue à bénéficier des avantages accordés aux Instituts religieux en général. Or, entre tous ces avantages, les plus considérables est assurément *la communication des privilèges dont le Tiers-Ordre a toujours eu la jouissance.* (*Ferraris verbo-Indulgentia*, article 5, no 71.)

Il suivait de là que, si le nombre des indulgences accordées *directement* au Tiers-Ordre a été amoindri, celles qu’il possède par communication restent les mêmes ; ce sont toutes les indulgences du premier Ordre.—Mais n’anticipons pas sur les décisions pontificales, et laissons le dernier mot, sur ces questions controversées, au tendre et profond amour du Pontife suprême, pour l’Institut que ses prédécesseurs ont tant de fois béni, que lui-même propage avec toute la puissance du zèle apostolique. (1)

Concluons : la règle, encore qu’elle ait reçu une forme nouvelle, est toujours la règle sortie du cœur de saint François ; le Tiers-Ordre n’a rien perdu de son caractère d’Ordre religieux ; et si le successeur de Nicolas IV a repris son Œuvre, c’est pour atteindre le même but et arriver à la même fin.

Par conséquent, il ne faut rien changer aux pratiques jusqu’ici en vigueur, car si Léon XIII veut propager le Tiers-Ordre parmi les fidèles, il n’entend pas faire reculer les Tertiaires dans le chemin de la perfection.

(A continuer)

(1) Cette question est maintenant décidée dans la négative, Voir “ Questions sur le Tiers-Ordre ” page 76.

Le Tiers-Ordre et le Clergé.

Nous extrayons d'une lettre du directeur de la fraternité de Chaumont, France, ce qui suit, espérant que nos lecteurs parmi le clergé y trouveront une lecture édifiante et un bel exemple à suivre, pour l'honneur de St. François, le salut des fidèles et l'accomplissement des vœux de Léon XIII :

“ Mais ce n'est pas seulement parmi les fidèles, c'est surtout dans les rangs du clergé que le Tiers Ordre franciscain a fait de nombreuses et précieuses conquêtes, notamment en ces dernières années où Pierre a parlé par la bouche de Léon XIII invitant tous, prêtres et laïques, à revêtir les saintes livrées du pauvre d'Assise.

“ D'ailleurs, l'esprit de saint François, n'est-ce pas la fleur de l'esprit chrétien, n'est-ce pas surtout la fleur de l'esprit sacerdotal ? Celui qui a mérité d'être appelé le Christ du XIII^e siècle, parce qu'il a été la vive image de l'adorable Crucifié du Calvaire, n'est-il pas un Maître autorisé et un parfait modèle pour le prêtre, pour celui à qui sa vocation sublime impose la rude mais glorieuse tâche d'être un autre Christ ? Ajouterons-nous que l'esprit et la forme de vie du Tiers-Ordre conviennent à un titre spécial au prêtre du XIX^e siècle ? Le malheur des temps l'oblige à soutenir pour la cause de Dieu et des âmes des luttes plus difficiles que jamais. Or, disait un jour l'auguste tertiaire Léon XIII, “ *quand on est du Tiers-Ordre, on combat bien, parce qu'on est détaché.* ” Voilà pourquoi les Tertiaires se multiplient surtout parmi les prêtres.

“ Mais un soldat, même un héros, que peut-il quand il est isolé ? La légion seule est forte et victorieuse. Il fallait donc grouper en une légion vaillante tous ces prêtres tertiaires combattant isolément les combats du Seigneur. Du reste, l'encouragement du nombre, l'entraînement de l'exemple, le stimulant de pieuses et fraternelles réunions sont des avantages inappréciables que nous ne pouvions rencontrer que dans la création d'une Fraternité sacerdotale.

“ Ce projet fut communiqué l'année dernière à un pieux et éloquent religieux de l'Ordre de saint François qui prêchait le carême à la cathédrale de Langres. Le R. P. Félicien se chargea avec bonheur de solliciter de la bienveillance du T. R. P. Provincial les pouvoirs nécessaires à l'organisation canonique de l'Œuvre.

“ Ainsi le 20 février 1884, dans le sanctuaire déjà pieusement célèbre d'Aizanville, situé à peu de distance de Chaumont,

M. l'abbé Ravry, vicaire-général, délégué par le T. R. P. Provincial, avec l'approbation de l'évêque Tertiaire, érigeait et constituait sous le patronage de saint Joseph, la Fraternité franciscaine des prêtres du diocèse de Langres. Depuis lors les adhésions sont venues en grand nombre. Un règlement ayant pour but d'adapter la Règle du Tiers-Ordre à l'état sacerdotal et aux diverses fonctions du saint ministère est à l'étude en ce moment. Quand il sera achevé et revêtu de l'approbation des supérieurs ecclésiastiques et religieux, il sera communiqué à tous les membres de la Fraternité et deviendra leur forme de vie. Des réunions qui auront lieu tous les mois par petits groupes entre confrères voisins, selon l'esprit de la Règle, et une réunion générale tous les ans à l'occasion de la retraite diocésaine resserront les liens de la Fraternité et stimuleront la ferveur et le zèle de ses membres."—*Annales Franciscaines.*

LE PARFAIT TERTIAIRE.

QU'EST-CE QUE LE VŒU DE CHASTÉTÉ ?

Le vœu de chasteté est un holocauste qu'on fait à Dieu de son corps et de son âme. Il consiste à promettre à Dieu, avec l'intention de s'obliger de ne rien faire contre le sixième commandement. Dès que vous l'avez fait, ce qui est péché contre le sixième commandement, est de plus pour vous péché contre votre vœu, est un sacrilège. — Or ce sacrilège sera véniel ou mortel ainsi que l'enseignent les docteurs, selon que le péché en lui-même sera véniel ou mortel. En confession on doit faire connaître si on a fait vœu de chasteté, afin de déclarer la double malice du péché... Ne vous effrayez pas, car vous verrez les avantages.

POUT-ON FAIRE LE VŒU DE CHASTÉTÉ DANS LE MONDE ?

Oui, sans aucun doute, mais il est bon de consulter auparavant un confesseur prudent. Beaucoup de personnes le font avec grand profit spirituel et plût à Dieu qu'il y en eût bien davantage. D'ailleurs on peut le faire pour un tel nombre de mois, de jours même, à volonté. Quand l'avance qu'on peut le faire même pour quelques jours, c'est assez dire que ce vœu est possible à tout le monde.

On peut le faire à tout âge : nous en avons d'assez nombreux exemples dans la vie des saints.

Il est perpétuel ou temporaire : Le vœu perpétuel, dont on ne peut être relevé que par le Souverain Pontife, demande préalablement de très grandes réflexions et n'est pas à conseiller aux personnes jeunes vivant dans le monde, quelque soit d'ailleurs leur degré de piété et de bonne volonté. Le vœu temporaire qu'on renouvelle à des intervalles plus ou moins rapprochés, ne manque pas d'être très agréable à Dieu et d'avoir un très grand mérite.

QUELS AVANTAGES OFFRE LE VŒU DE CHASTÉTÉ ?

1o Le vœu de Chasteté témoigne à Dieu le désir et la bonne volonté qu'on a d'être chaste ; or, qui ne voit que Dieu doit accorder à cette preuve de bonne volonté des grâces spéciales, celle de vaincre plus facilement la tentation.

2o L'âme vouée à la Chasteté s'attache à Jésus-Christ dont elle devient l'épouse. Or, nous devons croire que Notre-Seigneur en qualité d'époux, lui fait des dons immenses, lui communique sa gloire et ses titres (comme cela se pratique dans les mariages des hommes), la comble de ses grâces dont la plus petite vaut infiniment mieux que tout l'or et toutes les pierreries de la terre. Aussi l'Esprit-Saint dit : *La reine votre épouse est à votre droite, revêtue de sa robe royale et toute d'or, parée de tous les ornements qui peuvent en rehausser la parfaite beauté.* (Ps, 44.)

3o Le vœu affermit la volonté dans ses résolutions, l'attache plus étroitement à son devoir, dicté par les commandements de Dieu et sa conscience.

4o Le vœu impose l'heureuse nécessité de pratiquer beaucoup de vertus requises pour la conservation de la Chasteté, il prépare ainsi l'âme à la perfection et à la sainteté.

5o Par le vœu, l'homme élève une nouvelle barrière entre le vice et son âme, et diminue le danger de pécher.

6o Enfin, la crainte de faire un double péché (comme nous l'avons expliqué plus haut) retient et empêche de tomber.

Précieux avantages, puissiez-vous être bien compris !

Prières dans la tentation.

O Vierge, ô ma mère, purifiez mon cœur et mes sens, cachez-moi sous votre manteau virginal contre la fureur de mes ennemis.

Autre.

O ma Souveraine, ô ma mère souvenez-vous que je vous appartiens ; gardez-moi, défendez-moi comme votre bien et votre propriété. (100 j. d'ind.)

UNE BELLE PAGE DE SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE SUR LES
AMES VIERGES.

Vois-tu ces êtres posés sur la terre, et vivant au-dessus de tout ce qui est terrestre ; mêlés aux hommes et plus grands que tout ce qui est humain ; assujettis et libres ; dépendants et souverains ; n'ayant rien dans le monde et possédant ce qui est par delà le monde ? Vois-tu ces êtres que la mortification rend immortels et que la mort unit à Dieu ; étrangers à la convoitise et brûlant de ce divin amour dont rien n'altère la quiétude ? Ils ont la lumière dans sa source et déjà la voient rayonner. Les cantiques des Anges sont leur chant ; la nuit leur est encore un jour ; ils y veillent, et leur esprit, déjà ravi dans le Ciel, s'élance pour se perdre en Dieu. Ils sont purs et sans cesse ils se purifient. A peine sont-ils couverts et leur robe est incorruptible. On dirait qu'ils sont seuls, et ils ont une céleste compagnie. Les voluptés leur sont sévèrement interdites, et les délices où leur âme est plongée défient tous les discours. Leurs pleurs sont un déluge qui noie les péchés et lave les souillures du monde. Leurs mains étendues pour prier éteignent les incendies, endorment les bêtes féroces, émoussent les épées, mettent les armées en déroute, et finiront bien, sois-en sûr, ô monde apostat, par vaincre ton impiété !

Leon XIII et le Tiers-Ordre.

1. Quand un Pontife comme Léon XIII prend la parole pour recommander une institution à toute l'Eglise, c'est déjà une preuve de son importance et de son efficacité. Quand il ajoute que lui-même, " depuis son enfance, s'est habitué à admirer saint François d'Assise, ou à lui rendre un culte particulier, qu'il se fait gloire d'être inscrit dans

la famille franciscaine, " c'est un modèle que nous devons nous honorer de suivre.

2. " Sans doute, continue le Souverain Pontife, dans son Encyclique *Auspicato*, la source éternelle et perpétuelle de tous biens est en Notre-Seigneur Jésus-Christ, et celui qui a sauvé le monde une première fois est aussi celui qui le sauvera dans la suite des siècles ; car il est notre refuge dans tous les périls, et le remède à tous nos maux. Ce n'est qu'en Lui que nous rencontrons cette perfection de la vertu qui nous fait affronter d'un cœur généreux les choses difficiles et ardues." C'est dans sa croix en un mot, que nous trouverons la force de nous détacher du monde et de nous commander pleinement à nous-mêmes.

3. Mais nous avons besoin d'un guide pour arriver à notre divin Modèle, et plus la ressemblance de ce guide avec Lui sera parfaite, plus nous serons assurés de marcher dans la bonne voie. Or, qui, plus que saint François d'Assise, a été l'imitateur de Jésus-Christ ? Comme lui, il est né dans une étable, s'est choisi douze compagnons pour lui servir d'apôtres, brûlant de l'amour de la sainte pauvreté et du salut des âmes, " admirable de constance et de simplicité, il n'eut point de repos qu'il n'eût montré au monde vieillissant, autant par ses actes que par sa parole, l'image accomplie de la perfection chrétienne. " Tel était son amour pour le Sauveur des âmes, qu'après lui avoir enfanté des légions d'apôtres il eut l'insigne honneur de porter dans sa chair vivante les plaies du Crucifié. Alors, comme aujourd'hui, le monde paraissait pencher vers son déclin ; l'esprit de révolte passionnait des cœurs asservis aux plaisirs de la chair ; la puissance civile n'était qu'un instrument d'oppression impie et raffinée et une sorte de frénésie emportait tous les cœurs vers le luxe, la richesse et les honneurs.

4. La parole de François eut la rare puissance de changer tous ces cœurs et d'y allumer la sainte passion de l'amour du Christ. Voulant donner un appui à tant d'âmes généreuses qui désiraient abandonner le vice pour la vertu, il institua le Tiers-Ordre de la Pénitence, qui, par une règle divinement inspirée, sut concilier les devoirs sacrés de la famille et de la société civile avec ceux du chrétien. Par leur union, leur courage et leurs vertus, les membres de cet institut tout séculier, eurent bientôt conquis les louanges du Saint-Siège et l'approbation de tous les gens de bien. " En un mot, dit notre grand

Pape, les meilleurs fondements de la civilisation et de la société civile sortirent du Tiers-Ordre comme d'une racine, et c'est en grande partie à saint François que l'Europe doit avoir conservé ces biens." R. P. CHRYSOSTOME.

La Folie de la Croix.

1278, Jacopone, déjà du Tiers-Ordre, demanda à être admis parmi les Frères Mineurs. Ils le renvoyèrent d'un jour à l'autre jusqu'à ce qu'enfin il leur prouva son bon sens en leur apportant deux pièces, l'une, en prose latine rimée, l'autre en vers italiens. La séquence latine n'avait rien qui la distinguât des exercices ordinaires de l'école, mais le cantique italien étincelait de verve. Une originalité hardie, quelquefois triviale, y éclatait sur un rythme choisi pour les oreilles du peuple. La douleur et la solitude, ces deux grandes maîtresses du génie, avaient fait d'un avocat un poète :

“ Écoutez une folie nouvelle dont la fantaisie me vient. — L'envie me vient d'être mort, parce que j'ai mal vécu. Je quitte les joies du monde pour prendre un plus droit chemin. Je veux montrer si je suis un homme ; je veux me renier moi-même et porter ma croix, pour faire une folie mémorable. — La folie est telle que je vais la dire : Je veux me jeter à corps perdu chez des hommes rustiques et qui déraisonnent, qui déraisonnent par une sainte démence.... — La science est chose divine : c'est un creuset où se purifie l'or de bon aloi. Mais une théologie sophistique a fait la ruine de plusieurs. — J'ai donc résolu de passer pour stupide, ignorant, pour un homme dépourvu de sens et bizarre. — Je vous laisse les syllogismes, les pièges de paroles, les questions insolubles, l'art subtil du calcul. Je vous laisse crier à votre aise ; Socrate et toi, Platon, épuisez votre haleine, argumentez de part et d'autre. — Je laisse l'art merveilleux dont Aristote écrivit le secret et les doctrines platoniciennes qui, le plus souvent, ne sont qu'hérésies. — Une intelligence simple et pure s'élève toute seule, et sans le secours de leur philosophie, monte jusqu'en présence de Dieu. — Je vous abandonne les vieux livres que j'aimais tant, et les rubriques de Cicéron, dont la mélodie m'était si douce. — Je vous laisse le son des instruments et les chansonnettes, les dames et demoiselles jolies, leurs artifices et leur flèches. — A vous tous les florins, les écus

général et toute marchandise de même sorte. — Je vais m'essayer dans une religion puissante et dure : si je suis airain ou laiton, c'est ce que l'épreuve montrera bientôt. — Je vais à une grande bataille, à un grand effort, à un grand labeur ; ô Christ ! que ta force m'assiste si bien, que je sois victorieux. — Je vais me faire une âme contemplative, et qui triomphe du monde ; je vais trouver la paix et la joie dans une très-douce agonie. — Je vais voir si je puis entrer en paradis par le chemin dont je m'avise, pour y goûter les chants et les sourires d'une immortelle."

La folie de la croix possédait le pénitent de Todi, elle le poussait non-seulement dans le cloître et le sanctuaire, mais aux champs, dans les bois, dans tous les lieux où le Créateur se révèle par la beauté des créatures. Jacopone s'en allait chantant des psaumes, improvisant des vers, noyant ses chants dans ses larmes ; il embrassait d'une étreinte désespérée les arbres ; et quand on lui demandait pourquoi il pleurait de la sorte : " Ah ! je pleure, s'écriait-il, de ce que l'amour n'est pas aimé. " (*Chavin.*)

Puissiez-vous comprendre et aimer la sainte folie de la Croix ! — Lecteur, votre conduite sage à vos yeux n'a peut-être été qu'une grande folie... et vous n'êtes pas heureux !

Le crucifix du religieux.

Un crucifix de bois est ma seule richesse ;
 Sans lui, le monde entier n'est qu'un néant trompeur.
 J'ai donné, pour avoir ce trésor de sagesse,
 Mes biens et mes amis, mes parents et mon cœur.
 Mon crucifix me dit en son divin langage :
 " La gloire et les plaisirs passent comme les fleurs,
 A mes meilleurs amis je donne pour partage
 Les mépris, les affronts, la souffrance et les pleurs. "

Le Dieu du crucifix, adorable Victime,
 Chaque jour à ma voix s'imole sur l'autel,
 Et de mes propres mains, ô puissance sublime !
 Je le place en mon cœur, son ciboire immortel.
 Avec mon crucifix, je parcourrai la terre,
 Pour prêcher mon Sauveur et l'amour de sa loi.
 Trop heureux si je puis, en ce saint ministère,
 Être immolé pour lui, comme il le fut pour moi.
 O mon cher crucifix, à mon heure suprême,
 Tu seras dans mes mains pour m'aider à souffrir.
 Paissé-je, ayant reçu mon JÉSUS, l'amour même !
 Prononcer son saint Nom, l'embrasser et mourir.

Questions sur le Tiers-Ordre.

Question 10.—La Bénédiction papale doit-elle toujours se donner en public ?

Réponse.—Oui.

Nous lisons dans les *Annales Franciscaines* de mars dernier :

Depuis la publication de la Constitution *Misericors Dei Filius* de S. S. Léon XIII différentes questions nous ont été fréquemment posées par les Tertiaires relativement aux indulgences : Le Tiers-Ordre jouit-il encore de la communication des privilèges avec le premier et le second Ordre ?—Les Tertiaires peuvent-ils encore gagner les indulgences de la Couronne franciscaine, du Ps. *Exaudiat*, des six *Pater, Ave, Gloria, toties quoties* ?

Parmi les canonistes et les théologiens, les uns répondaient *oui*, les autres, *non*.—Rome gardait le silence.—La prudence ne nous permettait que de constater cette controverse et ce silence, et dans l'impossibilité où nous étions de trancher le différend, nous disions : les seules indulgences *certaines* du Tiers-Ordre sont celles que contient la Constitution "*Misericors Dei Filius*" de Léon XIII.

Aujourd'hui il n'y a plus de doute, plus de controverse : Rome a parlé et la lumière est faite. La Sacrée Congrégation s'est prononcée dans sa séance du 12 juin 1884, mais sa sentence n'a été transmise aux supérieurs généraux de l'Ordre qu'à la date du 23 janvier dernier. Voici le texte de ce document :

TRADUCTION.

" L'Archevêque de Goritz demande très humblement à la Sacrée Congrégation des Indulgences la solution des doutes suivants :

" 1^o Les frères et les sœurs des trois Ordres du S. P. S. François qui récitent le Rosaire séraphique (de 7 dizaines), gagnent-ils chaque fois, comme avant la récente Constitution de Léon XIII, *Misericors Dei Filius*, l'indulgence plénière ?

" *Réponse.*—Non pour les membres du Tiers-Ordre.

" Les membres du Tiers-Ordre qui récitent après la communion le Ps. xix. *Exaudiat*, gagnent-ils les indulgences en vertu de la communication de privilèges avec le 1^{er} et le 2^o Ordre de saint François et avec les autres Ordres, comme les Camaldules, les Augustins, etc. ?

" *Réponse.*—Non.

" En général les Tertiaires jouissent-ils encore de la communication des privilèges ?

" *Réponse.*—Non."

Dans les numéros 3 et 4 que nous résumons, le T. R. P. Provincial d'une de nos provinces allemandes pose deux questions :

" a.—Les Tertiaires peuvent-ils recevoir encore le 21 juin, anniversaire de l'entrée de Pie IX dans le Tiers-Ordre, la bénédiction avec indulgence plénière ?

" *Réponse.*—Non depuis la promulgation de la Constitution *Misericors Dei Filius*.

" b.—Les Tertiaires, pour gagner les indulgences plénières attachées à la visite de nos églises conventuelles, les autres conditions étant remplies, peuvent-ils se contenter de visiter leur église paroissiale ?

siale ou doivent-ils, quelle que soit la distance (10 et même 20 heures), visiter l'église de l'Ordre elle-même ?

“ Réponse.—Les Tertiaires ne gagnent pas les indulgences en visitant leur église paroissiale : ils doivent visiter l'église de l'Ordre, quelle que soit la distance. ”

Les enfants de saint François recevront ces décisions avec tout le respect, toute la soumission filiale qu'ils doivent à la sainte Eglise. Ils se rappelleront que la règle du troisième Ordre, comme celle du premier et du second, ne tire pas sa puissance de sanctification du plus ou moins grand nombre d'indulgences. Ces trois règles, en effet, ont donné à l'Eglise une longue suite de saints illustres avant que le trésor des indulgences n'ait été ouvert en leur faveur. Si nous sommes fidèles aux pratiques et à l'esprit de notre règle nous travaillerons sûrement à notre salut.

CHRONIQUE.

Parole du Pape.—Le 6 janvier, Sa Sainteté a reçu en audience solennelle les délégués que les diverses sections de la société de la jeunesse catholique de France ont envoyés à Rome, au nombre d'environ deux cents. Le St. Père dans le discours qu'il leur adressa a de nouveau manifesté son amour pour le Tiers-Ordre par ces paroles :

“ Vous pénétrant de toute Notre pensée, vous vous êtes voués avec une juvénile ardeur à mettre en pratique les moyens que Nous avons conseillés dans Notre Encyclique : la diffusion du Tiers-Ordre de saint François, le dévouement aux Conférences de saint Vincent de Paul, l'assistance des classes ouvrières, la préservation et le salut de la jeunesse.

“ Nous ne saurions jamais trop insister sur l'emploi de ces moyens, très chers Fils. C'est, en effet, un très habile artifice de l'ennemi que vous combattez de laisser les hommes dans l'ignorance de la religion, afin de les tenir plus facilement éloignés de l'Eglise de Jésus-Christ. Ce doit être, par conséquent, votre soin persévérant et assidu de répandre, autant qu'il est en vous, les vérités religieuses, de faire connaître et aimer de tout l'Eglise, comme une tendre mère qui n'a ici bas d'autre but que celui de faire le bien de l'humanité et de la conduire dans la voie du salut. ”

Les franc-maçons à Assise.—La franc-maçonnerie répond au Pape, recommandant aux catholiques de s'enrôler sous la bannière de saint François, en déclarant la guerre au bienheureux d'Assise. Le Paese de Perouse, nous apprend en effet, qu'il est question entre la municipalité d'Assise et un inconnu de la vente d'un des sanctuaires les plus aimés des pèlerins, du sanctuaire dit “ des Prisons ”, qui avait traversé les siècles sans aucune modification ni altération, et qui restait tout rempli des souvenirs du bienheureux père saint François. Et qu'à-t-on l'intention de faire de ce sanctuaire ? Une distillerie. C'est au profit d'un industriel vulgaire qui ne dit pas son nom, que personne ne connaît encore, d'un agent des sectes,

peut-on dire sans hésiter, que la religion, l'art, la piété chrétienne et Assise sont menacés de perdre un de leurs joyaux, un sanctuaire que l'on se plaisait à visiter, et d'où l'on ne revenait jamais sans en rapporter un grand profit. Il n'est pas un homme de bon sens, comme le fait fort bien remarquer notre confrère le *Paese* qui ne voit que la municipalité d'Assise, en poursuivant la désaffectation du sanctuaire des Prisons, ne travaille à l'encontre de ses intérêts. Mais que compte l'intérêt pour la franc-maçonnerie quand il s'agit de frapper la religion ? Rien ne l'arrête. Disons mieux, une chose pourrait l'arrêter c'est une protestation en masse des habitants d'Assise et de tous ceux qui ont le culte de l'art, de l'antiquité et des souvenirs religieux. Ne se produira-t-elle pas ? Prions.

Un prêtre catholique à la Chambre des Lords.—Par suite de la mort de lord Petre un prêtre catholique vient d'entrer à la Chambre Haute d'Angleterre et d'y prêter serment ; c'est le fils aîné de lord Petre ; il hérite naturellement de tous les droits et titres de son père, et est prêtre.

Depuis l'époque de la Réforme, lord Petre actuel est le premier prêtre catholique devenu membre du parlement. Les *Clergymen* ne peuvent être élus députés, mais il n'y a pas de loi qui les empêche d'occuper un siège à la Chambre Haute. Cette Chambre renferme déjà une trentaine de catholiques anglais laïques, tandis qu'il n'y en a qu'un seul à la Chambre des Communes, en ne comptant pas les députés irlandais.

Faut-il un culte extérieur ?—Un jour, une grande dame, qui passait pour libre penseuse, discourait avec Brucker, le célèbre romancier, sur des sujets religieux ; ne pouvant plus rien répondre à son interlocuteur, elle finit par lui dire :

“ Eh bien ! soit, monsieur Brucker, je conviens qu'il y a du bon dans le dogme et la morale catholique ; mais le culte ! mais ces cérémonies, comme c'est mesquin. Avouez qu'il serait bien mieux de s'en passer. La religion y gagnerait beaucoup. ”

Brucker qui, jusque-là, s'était montré envers son interlocutrice de la plus exquise courtoisie, se lève comme poussé par un ressort et lui dit :

“ Ah ! ma grosse london, que tu as d'esprit ! ”

—Monsieur, fit la dame indignée en reculant trois pas, pour qui me prenez-vous ? Vous ignorez donc les premiers usages de la politesse ?

—Madame, lui répondit Brucker, pardonnez-moi de n'avoir pas compris que vous exigiez pour vous un culte extérieur qui vous semblait tout à l'heure de si peu d'importance à l'égard de Dieu. Le culte extérieur n'est autre chose, en effet, que les formes de la politesse et du respect que l'homme doit rendre à son Créateur. ”

Le Jubilé sacerdotal de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII.—On lit dans le Journal de Rome : “ L'année 1887 apportera au monde catholique une grande occasion de témoigner à Notre Saint-Père son amour, sa fidélité, sa gratitude. C'est l'année du jubilé sacerdotal de Joachim Pecci, successeur de saint Pierre, sous le nom de Léon XIII. C'est le cinquantième anniversaire de l'union qu'il a contractée avec l'Eglise, les noces d'or de Sa prêtrise. ”

" A l'approche de cette grande fête, le comité général permanent de l'Œuvre des congrès et comités catholiques d'Italie a élu une commission chargée d'organiser de solennelles démonstrations en faveur du Pape héroïque et invaincu."

Cette commission, présidée par le vaillant commandeur Aquaderni va publier tout ce qui se rapportera au vaste projet en question dans un journal spécial intitulé: *Le Jubilé sacerdotal du Pape Léon XIII.*

Une des manifestations principales projetées est de multiplier les pèlerinages au tombeau des apôtres Pierre et Paul, et une exposition au Vatican, comme on a fait pour Pie IX.

Hérésie nouvelle.—Si Rome trouve encore des consolations dans les saintes âmes qu'elle abrite, que de douleurs lui causent ses enfants rebelles! Non seulement la révolution l'asservit et à sa suite le protestantisme y élève librement ses temples, mais son Em. le Cardinal Vicaire a dû mettre les fidèles en garde contre l'audace éhontée de quelques apostats qui, soudoyés par le protestantisme, essaient d'établir à Rome une nouvelle secte. Sous le nom d'Eglise Catholique Italienne de la Congrégation de Saint-Paul, la nouvelle hérésie dénature la discipline et les dogmes de la sainte Eglise Romaine. Le prêtre Savarèse, qui porte indûment le titre de Monseigneur, a été excommunié ainsi que tous les fidèles qui prendraient part à ses sacrilèges cérémonies.

Statistiques religieuses de Terre-Sainte.—Les Pères franciscains en Terre Sainte desservent 53,398 catholiques distribués en 26 paroisses dont 10 dans le diocèse patriarcal de Jérusalem; 7 dans le vicariat apostolique d'Alep; et 9 dans le vicariat apostolique d'Alexandrie. D'après un état fait en 1881, depuis 1868, 504 adultes juifs ou musulmans ont reçu par leur zèle, le baptême; 1493 hérétiques et schismatiques ont été réconciliés avec l'Eglise. Ils avaient à cette époque 37 écoles, 26 de garçons et 11 de filles, où 2606 enfants recevaient l'éducation chrétienne. Depuis, la proportion a toujours été en augmentant.

La confession chez les protestants.—L'Eglise épiscopaliennne des Etats-Unis a tenu, dernièrement, un congrès à Détroit, où a été discutée la question de rétablir la confession dans la secte.

Un journal protestant, le *Free Press*, de Détroit, dit à ce sujet:

" Ce dû être un coup de foudre pour la majorité des protestants d'ici, de constater la presque-unanimité avec laquelle le clergé de l'Eglise épiscopaliennne s'est, au dernier congrès, déclaré en faveur de la confession auriculaire.

" En vérité, presque tous les arguments énoncés à l'encontre reposaient sur l'opportunité et la praticabilité. La base philosophique sur laquelle elle repose a été franchement approuvée, et son autorité scripturale reconnue. Les théologiens catholiques eux-mêmes eussent difficilement parlé avec plus d'éloquence des bienfaits de cette pratique que l'ont fait les révérends messieurs du congrès épiscopalien qui ce sont constitués ses défenseurs."

FIORETTI

OU

Petites Fleurs de Saint François d'Assise.

SAINT FRANÇOIS EN TERRE-SAINTE.

Jérusalem avait été reprise aux soldats du Christ et l'on disait : Cela ne peut pas durer : on réunit pour la quatrième fois à la voix du pape Honorius des centaines de mille non pas seulement de pèlerins, mais de croisés et l'on résolut cette fois d'attaquer l'empire ottoman au centre de sa puissance, en Egypte et d'aller de là par terre, à travers Suez, à Hébron et à Jérusalem.

L'armée commandée par le roi nominal de Jérusalem, Jean de Brienne, s'embarqua. Ils arrivèrent à Damiette et ils mirent le siège.

Saint François ne pouvait rester indifférent à un pareil mouvement de foi, pas plus qu'on ne reste indifférent à ce qui se produit aujourd'hui si l'on est saint.

Le Patriarche d'Assise pensa donc, malgré sa pauvreté, que le moment était favorable pour planter la croix sur ces plages infidèles, ou pour les féconder de son sang. Après avoir remis le gouvernement de l'Ordre entre les mains du Frère Elie, il se rendit à Ancône, sans autre arme que la croix, et s'embarqua pour le Levant avec onze de ses disciples, qui furent miraculeusement désignés par un tout petit enfant, et parmi lesquels nous comptons Pierre de Catane, Barbaro, Sabbatino, Léonard d'Assise et Illuminé de Rieti.

C'était au mois de juin 1219, le vaisseau qui portait les missionnaires, mouilla d'abord à Salamine, dans l'île de Chypre, puis à Saint-Jean-d'Acre, ville importante de Syrie, où François laissa dix de ses compagnons pour soutenir le courage et la foi des catholiques durement opprimés par les Sarrazins. Quant à notre Saint, qui n'était là qu'à une journée de Nazareth, il quitta les Lieux Saints et il fit voile pour l'Égypte avec le Frère Illuminé, pour rejoindre les croisés et mourir avec eux, et il débarqua en vue de Damiette.

Devant Damiette, on s'accusait, on se disputait, et chacun voulant montrer qu'il était plus courageux que l'autre, on fit émeute afin d'avoir une bataille pour se faire voir.

C'était très mal. Jean de Brienne accorda la bataille pour le lendemain. Saint François averti de Dieu que ces croisés, qui voulaient chacun être plus vainqueurs que l'autre, seraient tout bonnement battus de la façon la plus sanglante, fut très embarrassé. Il s'adressa à son compagnon, Frère Illuminé :

— Si je le dis hautement, je passerai pour fou. Si je me tais, j'en aurai remords.

— Il y a longtemps que vous passez pour fou, déchargez votre conscience et craignez Dieu et non les hommes.

Admirons comme saint François se choisissait un bon directeur.

Le pauvre pèlerin va à la tente du général, et lui dit que si l'on se bat avec orgueil on sera défait.

On prend ses paroles pour des rêveries, on engage le combat sous une chaleur torride ; six mille soldats chrétiens sont tués ou prisonniers.

“ L'intrépide missionnaire, sans se laisser décourager par ce revers momentané, résolut de poursuivre son entreprise. Vainement on lui présenta que sa vie était en jeu, et que le Soudan avait promis un pesant d'or (cinquante francs), à quiconque lui apporterait la tête d'un chrétien ; rien ne put ralentir son zèle. Persuadé avec l'apôtre que la mort est un gain et que le martyr est la plus désirable des couronnes de ce monde, il s'avança vers le camp des Sarrasins en chantant ce cantique du prophète royal : “ Le Seigneur me conduit. Lors même que je marcherais au milieu des ombres de la mort, je ne craindrais aucun mal, ô mon Dieu, parce que vous êtes avec moi. ”

Chemin faisant, il aperçut deux brebis ; cette vue le réjouit grandement, et il dit à son compagnon : “ Mon frère, ayons confiance dans le Seigneur ; car nous voyons l'accomplissement de cette parole de l'Évangile : *Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups.* ”

Quelques pas plus loin, en effet, une bande de Sarrasins, se précipitant sur les deux serviteurs de Dieu, comme des loups sur des brebis, les accabla d'injures et de coups, puis, les chargea de chaînes.

“ Je suis chrétien, s'écria François d'une voix ferme ; menez-moi à votre maître. ”

Les soldats obéirent. et trainèrent les deux prisonniers devant le soudan Mélek-el-Kamel (ou Mélédin).

Dès que celui-ci les aperçut :

“Qui vous envoie? demanda-t-il brusquement, et qu’êtes-vous venus faire ici?”

Le Saint lui répondit sans s’émouvoir : “ Ce n’est point un homme, c’est le Très Haut qui m’envoie pour vous annoncer, à vous et à votre peuple, la bonne nouvelle de l’Evangile et les vérités du Salut.”

Aussitôt, il se mit à lui expliquer les mystères de la religion catholique, et il le fit avec tant de force, qu’en lui se vérifiait une fois de plus cette promesse du divin Maître : “ Je vous donnerai une éloquence et une sagesse auxquelles tous vos adversaires ne sauront ni résister ni contredire.”

Le prince barbare était suspendu aux lèvres du Saint et saisi d’une émotion dont il ne se rendait pas compte. Cette mâle intrépidité, ce dévouement surhumain dont le spectacle s’offrait pour la première fois à ses yeux subjuguèrent son âme et l’inclinaient à la clémence.

Il écouta ainsi François pendant quelques jours, au grand étonnement de tous, et l’invita même à demeurer près de lui.

“ Si vous et votre peuple, répondit l’homme de Dieu, voulez vous convertir au Christ, je resterai volontiers parmi vous. Si vous balancez entre la loi chrétienne et la loi de Mahomet, faites allumer un grand feu ; j’y entrerai avec vos prêtres et vous jugerez par les effets de quel côté se trouve la vérité.”

“ Je ne crois pas, répliqua Mélédin, qu’aucun de nos imans consente à affronter les flammes et les tourments pour la défense de sa foi.”

Il parlait ainsi parce qu’il avait remarqué qu’à la seule proposition de François, deux des plus âgés et des plus considérables, s’étaient prudemment esquivés.

Notre bienheureux alla plus loin ; il dit au Soudan : “ Si vous me promettez en votre nom et au nom de votre peuple, d’embrasser la religion catholique, j’entrerai seul dans le bûcher. Si les flammes me dévorent, vous l’imputerez à mes péchés ; mais si j’en sors sain et sauf, vous reconnaîtrez Jésus-Christ pour le seul vrai Dieu et le Sauveur des hommes.”

Le Soudan, faible comme le sont tous les despotes et tremblant devant ceux qui tremblaient à ses pieds, n’osa accepter cette épreuve du feu, dans la crainte d’une sédition populaire.

En revanche, il offrit au Saint de riches présents ; mais il eut beau faire des instances, François, uniquement avide du salut des âmes et ne voyant pas poindre dans le cœur du prince infidèle le désir de s'appliquer à la recherche de la vérité, repoussa d'un geste dédaigneux l'or et les étoffes précieuses. Mélédin, loin de s'offenser de ce refus, sut apprécier la noblesse d'un si parfait détachement, et sentit croître en lui le respect et l'admiration qu'il avait voués, dès la première entrevue, au serviteur de Dieu. Et après lui avoir dit en secret : " Priez pour moi, afin que le Très-Haut me fasse connaître quelle est la vraie religion. " Il le fit reconduire avec honneur au camp des chrétiens.

François, voyant ses espérances brisées et ne sachant quelle ligne de conduite adopter, eut recours, selon son habitude, à la prière, et le docteur séraphique, de qui nous tenons tous ces détails, ajoute que ce ne fut point en vain.

Une vision céleste vint, en effet, lui apporter lumière, paix et consolation. Dans cette vision, le Fils de Dieu lui intima l'ordre de retourner en Italie, en l'assurant que ce n'était point en Egypte, ni sous le tranchant du glaive, qu'il devait cueillir cette palme du martyr tant ambitionnée.

En conséquence, le Saint dit à son compagnon : " Sortons d'ici mon frère, fuyons, fuyons loin de ces barbares trop humains pour nous, puisque nous ne pouvons les obliger ni à adorer notre Maître, ni à nous persécuter, nous qui sommes ses serviteurs.

" O Dieu ! quand mériterons-nous le triomphe du martyr, si nous trouvons des honneurs même parmi les peuples infidèles ? Puisque Dieu ne nous juge pas dignes de la gloire du martyr, ni de participer à ses glorieux opprobres, allons-nous-en, mon frère, allons achever notre vie dans le martyr de la pénitence, ou cherchons quelque endroit de la terre où nous puissions boire à longs traits l'ignominie de la croix. "

Pour tout ce qui se rattache aux intérêts de l'âme, sans être en opposition avec notre religion, nous devons considérer comme nos maîtres tous les ecclésiastiques et les religieux, nous devons respecter en Dieu leur ordre, leur office et leur administration.

St. François, Ire. Règl. des FF. MM. Min. xix.

—Fuyez les créatures si vous voulez posséder le Créateur.

St. François.—Pensées, 4.

VIE DE ST. FRANÇOIS D'ASSISE.

(Suite.)

CHAPITRE IV.

Commencements de l'Ordre des Frères-Mineurs. — Sainte-Marie-des-Auges. — Essais de missions.

(1209-1212.)

Tous s'inclinant sous sa parole, lui baissent les pieds, comme au représentant de Dieu, et attendent ses ordres. François leur partage l'univers en forme de croix, les envoie deux à deux dans trois directions différentes, et se réservant la quatrième pour lui et son compagnon, il dit à chacun d'eux en particulier : "Mets ta confiance dans le Seigneur, et lui-même prendra soin de toi. (1)

Suivons un instant par la pensée les pas de ces anges de paix et de bénédiction. A tous ceux qu'ils rencontraient, ils adressaient cette salutation que leur bienheureux Père leur avait enseignée : " Que le Seigneur vous donne sa paix ! " Dès qu'ils apercevaient une église, leur premier soin était d'aller s'y prosterner et d'y réciter cette belle prière qu'ils tenaient également de saint François : " Nous vous adorons, ô Seigneur Jésus-Christ, ici et dans toutes vos églises qui sont par toute la terre ; et nous vous bénissons d'avoir racheté le monde par votre sainte croix. " Leur demandait-on quel était leur pays, leur profession ? Ils répondaient humblement : " Nous sommes des pénitents venus d'Assise (2) ; car, ils n'osaient pas encore se donner le nom de Religieux. Leur prédication était simple et sans recherche : ils se contentaient de rappeler brièvement quel est le chemin du ciel. Ils acceptaient avec reconnaissance le pain qu'on leur offrait, mais jamais d'or ni d'argent, priaient pour leurs persécuteurs, et quand ils se trouvaient sans abri, ils se félicitaient d'avoir ce trait de ressemblance avec Celui qui n'avait pas une pierre où reposer sa tête.

Cette mission fut, comme les deux précédentes, de courte durée. François, guidé par le divin Maître, revint le premier à sa chère habitation de la Portioncule, où il reçut trois nouveaux disciples : Jean de Saint-Constant, Barbari, et Bernard de Viridante.

(1) Ps. LIV.

(2) *Légendes des trois compagnons.*

Cependant le bienheureux Père, désireux de revoir sa petite famille, pria le Sauveur de la réunir autour de lui. Son désir fut exaucé, et peu de jours après, à leur grand étonnement, les missionnaires arrivaient tous ensemble à la Portioncule. Considérant leur nombre et leur ferveur, et jugeant que le moment était venu de les constituer régulièrement en famille religieuse, il assembla ses compagnons, et leur dit : " Bien-aimés frères, vous voyez comment notre Société naissante croit et se multiplie sous les bénédictions de Dieu. Il nous faut par conséquent choisir une forme de vie et la soumettre au jugement du Saint-Siège : car, je suis persuadé qu'en matière de foi et d'Ordres religieux, on ne peut rien faire de stable sans son agrément et approbation. Allons donc trouver notre Mère la sainte Eglise romaine ; et rendons compte au Souverain Pontife de ce que le Seigneur a déjà fait par notre ministère, afin que nous poursuivions selon sa volonté et sous ses ordres l'œuvre que nous avons commencée." (1)

Voilà bien le saint Patriarche d'Assise avec sa filiale dévotion au Siège de Pierre, en même temps qu'avec cette pureté de foi qui voit dans la Papauté le foyer des lumières, la pierre fondamentale de l'Eglise catholique, l'infaillible interprète de l'Evangile, la sauvegarde de tous les intérêts, et l'espérance de l'avenir ! Aucune loi ecclésiastique n'obligeait alors les Ordres religieux à demander cette approbation de Rome, qui ne fut imposée que six ans plus tard au quatrième Concile de Latran : mais le saint fondateur savait que les autres colonnes de l'Eglise peuvent s'écrouler et qu'à Pierre seul il a été dit : " Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle." Son plan était aussi simple que profond. Planter la croix dans les cœurs, la poser au sommet de l'édifice social, et pour cela assembler, discipliner tous les éléments du bien, en faire une armée permanente, et lui donner pour chef le Vicaire de Jésus-Christ : voilà en deux mots le projet qu'il conçut, et au succès duquel il consacra tout le reste de sa vie ! Qu'on y voie un trait de génie ou le fruit d'une inspiration divine, peu importe ! Les conséquences sont les mêmes. Par là, il mettait à jamais ses enfants dans la douce obligation de recevoir des lèvres de Pierre la pure doctrine de l'Evangile : par là il leur assurait le bénéfice de l'infaillibilité

(1) *Légendes des trois compagnons.*

pontificale et de l'immortelle durée de l'Eglise. Ne pourrait-on pas ajouter même que par l'unité des croyances, il posait la première pierre de cette unité de liturgie dont nous goûtons aujourd'hui les bienfaits ? (1)

Ses compagnons, épousant ses vœux et ses espérances, applaudirent à sa proposition. Le saint écrivit aussitôt une Règle en vingt-trois chapitres, Règle qui, outre les trois vœux ordinaires de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, prescrivait la renonciation expresse et absolue à toute possession et l'engagement de vivre d'aumônes. Dès que la rédaction en fut terminée (probablement vers la fin de juin ou dans les premiers jours de juillet 1209), tous prirent le chemin de Rome sous la conduite, non de saint François, trop humble pour se mettre en avant, mais de frère Bernard de Quintavalle. Qu'il était beau de voir ces dix pèlerins suivant leur bienheureux Père comme les Apôtres suivaient le Seigneur sur les chemins de la Judée, marchant pieds nus, sans bourse ni bâton, sous les rayons d'un soleil brûlant, et charmant la longueur de la route par de ferventes prières ou par de pieux entretiens !

Nous n'avons que deux incidents à noter dans ce voyage. Le premier, c'est la conversion d'Ange Tancredi. Traversant les rues de Riéti, François avise un brillant chevalier ; et, sans qu'il l'ait jamais connu, il l'aborda et il lui dit : " Frère Ange, il y a assez longtemps que tu portes le baudrier, l'épée et les éperons. Il faut maintenant que tu aies pour baudrier une grosse corde, pour épée la croix de Jésus Christ, pour éperons la poussière et la boue. Suis-moi, et je te ferai soldat de Jésus-Christ." Le vaillant officier se joint immédiatement à la phalange bénie des soldats du Christ, où il prend le rang et le titre de onzième compagnon de saint François (2).

Le second incident fut une vision consolante qu'eut le saint fondateur. Dieu lui montra la Papauté sous la figure d'un beau palmier dont les branches s'inclinaient gracieusement vers lui. Cette apparition le combla de joie, et le récit qu'il en fit à ses Frères ranima leur courage.

(1) "*Lex credendi, lex orandi* : La loi des croyances et celle de la prière sont deux lois corrélatives." (Aug.)

(2) C'est aussi le rang que lui assignent Bernard de Besse et Barthélemy de Pise.

CHAPITRE V.

Innocent III.—Rivo-Torto.—Sainte-Marie-des-Anges.—Sylvestre.—
Premières fleurs du noviciat : Rufin, Léon, Massée et Junipère.

(1209-1211.)

Le douzième siècle venait de s'éteindre et de rentrer dans la nuit des temps : siècle de sang et de boue, où les ténèbres l'emportaient sur la lumière, le mal sur le bien, et la chair sur l'esprit. Les peuples gémissaient sous le coup des luttes incessantes qui ensanglantaient l'Europe.

L'Église était en deuil et pleurait, cherchant en vain à mettre une digue aux flots impurs du scandale, qui, montant toujours, envahissaient jusqu'au seuil du sanctuaire. Une hérésie fameuse mettait le comble à tant de maux, et menaçait de tout détruire : c'était l'hérésie des Albigeois. Ces sectaires, qui avaient couvert de sang et de ruines tout le sol de la France méridionale, étendaient leurs ramifications, sous les noms de Patarins, de Cathares et de Vaudois, jusqu'au cœur de l'Italie. On connaît le fond de leur doctrine : c'était la synthèse de toutes les erreurs que les sectes précédentes avaient charriées tour à tour comme un limon impur. Partant de cette idée, qu'il y a deux dieux, l'un bon, l'autre mauvais, et que le second est l'auteur de la création, ils devaient aboutir logiquement au fatalisme brutal qui détruit la responsabilité de la conscience, et au sensualisme le plus révoltant. Ils formaient plus qu'une école ; c'était une société savamment organisée, qui grandissait dans l'ombre et commençait à prendre place au soleil de l'Europe chrétienne. Protégés par la loi du secret contre la raison et la vindicte publique, soutenus par l'empereur d'Allemagne, qui trouvait en eux des séides tout prêts contre le Saint-Siège, se croyant à la veille d'un triomphe définitif ils finirent par lever le masque et par afficher hautement leurs prétentions. On les vit étaler leurs scandales, multiplier les ruines, et dépouiller le clergé de ses domaines, de ses droits, de ses immunités, et alors, comme aujourd'hui, le monde entier retentit de leurs déclamations, contre l'Église romaine, qu'ils appelaient la grande prostituée de Babylone, et de leurs prophéties sur sa chute prochaine. On voit par là qu'ils étaient les dignes fils des Manichéens et les dignes ancêtres des francs-maçons

de nos jours : tant il est vrai que l'erreur est toujours la même, et que la haine est son cachet indélébile, comme l'amour est le signe inébranlable de la vérité !

Ainsi la décadence était partout, et le monde chrétien penchait vers sa ruine. Mais pourquoi désespérer, lorsque le Verbe incarné, vainqueur de la mort et de l'enfer, a promis d'assister son Eglise et de veiller à ses destinées immortelles ? L'heure des désespoirs, voilà l'heure de Dieu par excellence, c'est-à-dire, le moment pour lui de se montrer et de sauver ce qui semblait perdu ! Et pour opérer ce prodige dans l'ordre social, il n'a besoin que de produire un phénomène semblable à celui qu'il produit tous les jours dans les profondeurs de l'Océan. Là, tout à coup le vent souffle, la mer monte, et ses flots ont bientôt couvert les sables du rivage. Il en est de même dans l'ordre moral : à un moment donné, Dieu envoie un souffle divin qui agite les masses, les pousse vers le Christ, et renouvelle la face de la terre. Ce souffle divin passait alors sur l'Europe occidentale, et soudain l'on voyait apparaître, comme autant de libérateurs, Innocent III sur le siège de Rome, Louis IX sur le trône de France, Elisabeth de Hongrie en Allemagne. En même temps, et pour accuser nettement son intervention par le contraste entre la faiblesse des moyens et la grandeur des résultats, Dieu suscitait deux hommes providentiels, l'un en Espagne, l'autre en Italie, Dominique et François, deux pauvres, qui, sans se connaître, poursuivaient le même but : réformer le monde par l'esprit de sacrifice, en opposant à l'orgueil l'humilité, à l'amour des richesses la pauvreté évangélique, à l'égoïsme la charité. Le plan divin n'était-il pas assez sublime, assez miséricordieux ? L'exécution ne sera pas moins admirable, comme nous allons le voir.

A Rome, François eut le bonheur de retrouver le vieil évêque d'Assise, qui lui fit l'accueil le plus affectueux et lui procura la protection de deux cardinaux très-influents, Jean de Saint-Paul, évêque de Sabine, et Ugolini, neveu du pape, et pape plus tard lui-même sous le nom de Grégoire IX. Cependant, la même Providence qui lui ménageait l'appui de deux personnages si considérables, lui réservait aussi, pour accroître ses mérites, une petite humiliation. La première audience qu'il eut au palais de Latran, ne lui fut pas favorable. Innocent III, songeant

peut-être aux faux pauvres de Lyon, (1) dont l'orgueil et les crimes troublaient encore le midi de la France, prit cet homme chétif pour un mendiant importun, et le renvoya sans vouloir l'entendre. Mais la nuit suivante, il eut un songe mystérieux : il vit croître à ses pieds, peu à peu, une palme qui devint un bel arbre. Il se demandait ce que pouvait signifier cette vision, lorsque Dieu lui fit comprendre que cette palme était l'emblème du pauvre qu'il avait rebuté la veille. A son réveil, il donna l'ordre d'aller immédiatement à la recherche de cet étranger. On trouva l'humble pèlerin dans une des salles de l'hôpital Saint-Antoine, et on l'amena au palais de Latran. Dans cette seconde audience, Innocent III, pontife d'une sagesse qui n'avait d'égale que sa vertu, le reçut au milieu des cardinaux, et l'écouta avec une bienveillance marquée. Admirant la candeur, le courage et le zèle du saint, il inclinait à lui octroyer sa demande, lorsque plusieurs membres du Sacré-Collège représentèrent à Sa Sainteté que cet Institut serait une innovation dans l'Eglise, et que ce genre de vie était au-dessus des forces humaines. Alors le cardinal Jean de Saint-Paul leur répartit avec beaucoup d'à-propos : " Eminences, si nous rejetons la demande de ce pauvre, sous prétexte que sa Règle est nouvelle et trop difficile, prenons garde de nous attaquer à l'Évangile lui-même, puisque la Règle qu'il présente à l'approbation du Saint-Père, est conforme aux enseignements de l'Évangile ; car, soutenir que la perfection évangélique, ou le vœu de la pratiquer, renferme quelque chose de déraisonnable ou d'impossible, c'est blasphémer contre Jésus-Christ, auteur de l'Évangile. "

Frappé de la justesse de ces raisons, le Souverain Pontife dit à François : " Mon fils, prie Jésus-Christ qu'il nous fasse connaître sa volonté, afin que nous puissions favoriser tes désirs. " Le serviteur de Dieu obéit avec la simplicité d'un enfant ; il alla se mettre en prière, puis revint proposer la parabole suivante : " Très Saint-Père, il y avait une fille très-belle, mais pauvre, qui habitait un désert. Un grand roi la vit, et fut tellement épris de sa beauté, qu'il la prit pour son épouse. Il demeura quelques années avec elle, et en eut des enfants qui unissaient

(1) Les vaudois, ainsi nommés du chef de leur secte, Pierre Valdo, marchand de Lyon et natif de Vaux, en Dauphiné.

les traits de leur père à la beauté de leur mère ; puis il retourna à son palais. La mère éleva ses enfants avec un grand soin ; et quand ils eurent grandi, elle leur parla en ces termes : Mes enfants, vous êtes nés d'un grand roi ; allez à sa cour, et il vous recevra avec tous les égards dus à votre naissance.—Les enfants vinrent donc à la cour du roi. Celui-ci, voyant la beauté de leur visage, leur dit : De qui êtes vous fils ? — Nous sommes, répondirent-ils, les enfants de cette pauvre femme qui habite au désert. Aussitôt le roi les embrassa avec tendresse, en leur disant : Ne craignez rien, vous êtes mes fils ; et si je nourris mes officiers des mets de ma table, combien n'aurai-je pas plus de soin de vous, qui êtes mes enfants !

“Ce roi, très Saint-Père, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ ; cette fille aimable et belle, c'est la Pauvreté, qui, méprisée de tous, se trouvait dans ce monde comme dans un désert. Le Roi des rois, descendant des hauteurs du ciel et venant sur la terre, eut pour elle tant d'amour qu'il l'épousa dans sa crèche. Il en eut plusieurs enfants dans le désert du monde : les apôtres, les anachorètes, les cénobites, et enfin, dans les temps malheureux que nous traversons, votre petit serviteur et ses disciples. Et lui-même m'a donné l'assurance qu'il pourvoirait à notre subsistance comme il a pourvu à celle de nos frères aînés ; et il m'a dit : Si je nourris les mercenaires et jusqu'aux ennemis de mon nom, à plus forte raison prendrai-je soin de ceux qui sont mes fils et mes héritiers ! Et si je fais luire mon soleil même pour les pécheurs et leur distribue les biens de la terre, à plus forte raison donnerai-je le pain de chaque jour à ceux qui font vœu de suivre les conseils de l'Évangile !”

(A continuer.)

La tribulation est la conservation du cœur. Elle met l'homme à l'abri d'un grand nombre de chutes, elle le force à combattre pour la vérité, à fuir les occasions mauvaises, à réclamer le secours divin. — *St Bernardin de Sieme, 1re Ord.*

—Que de chrétiens pleurent sur ces malheurs temporels, et sent insensibles à la perte spirituelle de leurs âmes ! On a horreur de se trouver auprès d'un corps mort, et on se plaît journellement dans la société des pécheurs... *St Antoine de Padoue, xxxij Sermon de Carême.*

—Nous devons endurer en toute patience ce qui reste à souffrir à Jésus-Christ. *St François.— De la joie parfaite.*

DEVOTION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.

Zélateurs du Sacré Cœur.

Vendredi, 6 février dernier, à eu lieu à l'église du Gésu, la première consécration des zélateurs du Sacré-Cœur de Jésus.

Le Père Turgeon, S. J., directeur de l'Apostolat de la prière, a présidé à la cérémonie. Il expliqua d'abord les devoirs des zélateurs. Jésus s'est choisi sur la terre quelques âmes d'éliges auxquelles Il confie la belle mission de faire connaître les trésors de miséricorde et d'amour renfermés dans son divin Cœur. Heureux ceux qui sont élus, car, Il ne leur promet rien moins que les joies du ciel. Le zélateur du Sacré Cœur, qui remplit fidèlement ses devoirs, est donc un prédestiné, il ne peut pas se perdre, puisqu'il en a la promesse spéciale de Dieu.

Vingt-trois zélateurs firent leur acte solennel de consécration. Puis le révérend père directeur leur distribua l'insigne, le diplôme et le livre des règlements en récitant les prières prescrites.

Cette consécration sera bientôt suivi d'une autre, le nombre des zélateurs augmentant d'une manière consolante.

Canada, Ontario, 8 Mars 1885.

A Monsieur le Directeur de "*La petite Revue du Tiers-Ordre et des intérêts du Cœur de Jésus,*" Montréal.

Bien cher Monsieur,

Nous lisons dans le dernier numéro de l'*Etendard*, le récit de la réunion mensuelle des Tertiaires de St. François d'Assise et des zélateurs et zélatrices du Sacré Cœur de Jésus, dans l'église du Gésu, à l'occasion du premier vendredi du mois ; comme elle se fait d'ailleurs tous les mois à pareil jour. L'assemblée, dit-on, était nombreuse et remplissait toute l'église. Au milieu de nos déboires et des fléaux qui affligent la Ste. Eglise et spécialement tous les Pasteurs des âmes, n'est-il pas cependant très consolant de voir ces saintes Ligues travaillant

et priant constamment pour aider à vaincre l'armée satanique, qui, plus que jamais, profite de tous les moyens pour empoisonner des milliers d'âmes et les faire périr éternellement.

Qu'il me soit permis de demander, à titre de suppliant, aux membres des Saintes Ligues des intérêts du Cœur adorable de Jésus-Christ, de vouloir prier, plus que jamais, pour aider l'organisation et le développement de la croisade universelle en faveur du pouvoir temporel et des droits du Saint Père. Espérons que la bonne presse saura se rallier de plus en plus pour aider, par son puissant concours, à obtenir un véritable succès et le triomphe tant désiré. D'ailleurs on voit avec un grand bonheur que plusieurs de nos bons journalistes catholiques, travaillent déjà activement en faveur de la "Ligue du pouvoir temporel de N. T. St. P. le Pape," à l'invitation des pieux écrivains qui font le plus grand honneur au monde catholique, surtout depuis que Léon XIII, a daigné encourager et approuver hautement le mouvement en faveur de cette pieuse et sainte croisade. Tous nous serons sans doute heureux de donner notre concours pour aider, le plus possible à obtenir le complet succès de cette noble et sainte entreprise, éminemment propre à consoler le cœur affligé de l'auguste Vicaire de Jésus Christ.

Vous m'obligerez beaucoup, très cher Monsieur, en publiant cette lettre, dans votre estimable Revue.

Je suis sincèrement votre très humble serviteur.

UN RELIGIEUX DU SACRÉ CŒUR.

PRATIQUE DE LA DÉVOTION AU CŒUR DE JÉSUS.

(Suite.)

MODE D'AGRÉGATION A L'APOSTOLAT ET ORGANISATION GÉNÉRALE.

L'organisation de l'Apostolat n'est pas plus compliquée que sa pratique individuelle. De même que celle-ci s'adapte avec la plus grande facilité à toutes les positions et à tous les devoirs d'état d'un chrétien quelconque, de même son organisation peut, sans difficulté aucune, se fondre avec les usages déjà en vigueur dans les Communautés et les Associations qui adoptent l'Apostolat.

Nous allons d'abord exposer succinctement les conditions générales de l'organisation de l'Œuvre, telles qu'elles ont été fixées par les STATUTS approuvés par le Souverain Pontife.

1o L'Apostolat de la Prière, quoiqu'il ne puisse être propagé dans les divers diocèses que du consentement des Ordinaires, (STATUTS, Art. 7), n'est pourtant pas assujéti aux formalités requises pour l'établissement des Confréries, attendu qu'il n'est pas une Confrérie, mais une OEuvre pie, *pium Opus*. (STATUTS, Art. 1er.) Et comme, depuis longtemps, presque tous nos seigneurs les Evêques de France, de Belgique, de Suisse, du Canada, etc., se sont empressés d'accorder leur approbation à l'Apostolat ou même de l'établir dans toutes les paroisses et communautés de leurs diocèses, il peut s'organiser partout avec la plus grande facilité.

2o Toutes les Paroisses, Communautés religieuses, Congrégations, Confréries, Hospices, en un mot, toutes les sociétés dont la religion est le lien, peuvent devenir des centres de l'Apostolat, en recevant un *Diplôme d'agrégation*, soit du Directeur général de l'Apostolat, soit d'un Directeur diocésain. Et quoique ces Directeurs centraux doivent envoyer au Directeur général, dans le courant de l'année, les noms des sociétés qu'ils ont ainsi agrégées, l'agrégation est valide à dater du jour où l'on reçoit le Diplôme. (STATUTS, Art. 7 et 8.)

3o Dans chacune des Paroisses et autres sociétés ainsi agrégées, on peut ouvrir un *Registre d'agrégation*, pour y recevoir les noms des Associés; et toutes les personnes qui font inscrire leurs noms sur ce Registre, soit qu'elles appartiennent à la paroisse ou à l'association, soit qu'elles lui soient ou lui deviennent étrangères, sont agrégées à l'Apostolat. Les Statuts demandent que les noms des Associés soient envoyés au Centre général de l'OEuvre. (Art. 8.) Cependant, cette obligation n'est pas tellement rigoureuse que le Directeur général n'en puisse point dispenser, et elle n'affecte pas la validité de l'agrégation. En vertu de la concession du 13 mai, l'inscription des noms n'est pas obligatoire dans les missions étrangères, du moment qu'elle y offre trop de difficultés. Une dispense générale a été accordée aux membres des Communautés religieuses qui ont admis les Associés de l'Apostolat de la Prière à la participation de leurs prières et bonnes œuvres. (RESCRIT du 13 mai 1875.)

4o A moins d'impossibilité (par exemple, dans les missions étrangères), on doit donner à tous les nouveaux associés un *Billet d'admission*, qui leur indique la nature de l'OEuvre et quelques-uns de ses avantages. Chaque

Associé peut écrire lui-même son nom sur ce Billet, et fixer le jour où il veut gagner l'indulgence plénière attachée à l'entrée dans l'Association. Son nom doit être inscrit au plus tard avant la fin de ce jour sur le Régistre d'agrégation d'une Paroisse ou d'une Association agréée ; mais rien n'empêche qu'il n'y soit inscrit plusieurs jours auparavant.

50 C'est aux Evêques, ou bien aux Curés des Paroisses, aux Supérieurs et Supérieures des différentes associations qu'il appartient de demander, par eux-mêmes ou par un intermédiaire chargé d'agir en leur nom, le Diplôme d'agrégation pour ces Paroisses ou ces Associations. Dès que les Curés ou Supérieurs l'ont reçu, ils peuvent désigner des Zélateurs ou Zélatrices, chargés de s'occuper spécialement des intérêts de l'OEuvre. Si, parmi les personnes qui ne sont pas soumises à leur autorité, ils en connaissent quelques-unes disposées à s'occuper de la propagation de l'Apostolat, ils pourront les employer également comme Zélateurs ou Zélatrices, et leur confier le soin de distribuer les Billets d'admission aux nouveaux Associés, et de recueillir leurs noms pour les faire transcrire sur le Registre. (STATUTS, Art. 5.)

Après que les Zélateurs et Zélatrices ont donné, par six mois d'exercice, des preuves suffisantes de la constance de leur zèle, les Directeurs locaux pourront demander pour eux, aux Directeurs diocésains, le *Diplôme* qui leur confère officiellement les privilèges et le titre si consolant de *Zélateur* ou de *Zélatrice du Cœur de Jésus* et de *l'Apostolat de la Prière*.

60 Les directeurs locaux pourront adopter, pour leurs centres respectifs, l'une des diverses formes d'organisation indiquées dans l'article suivant, ou leur en substituer quelque autre qui leur paraîtra mieux convenir. Ce qui importe le plus, c'est que les Associés n'oublient pas la pensée que l'Apostolat est destiné à réaliser ; et pour cela il est bon de fixer cette pensée dans une pratique sensible et collective.

70 Il est grandement à désirer qu'il y ait dans chaque diocèse un Directeur diocésain, auquel on puisse s'adresser pour tout ce qui regarde les intérêts de l'OEuvre. C'est lui qui agrégera les Paroisses et Communautés, selon le désir des Curés et des Supérieurs. Le directeur diocésain enverra des Diplômes aux Zélateurs ou Zélatrices désignés par les Directeurs locaux, et il prendra les moyens

de procurer à ces derniers des Billets d'admission, qui devront toujours être distribués gratuitement aux Associés. Mais on ne peut faire imprimer ces Billets que suivant la forme approuvée par le Directeur général de l'Association.

80 Dans les contrées éloignées du Centre général de l'Œuvre, il y aura un Directeur *supérieur*, avec lequel les Directeurs diocésains pourront correspondre, et qui tiendra à leur égard, pour certains points, la place du Directeur général. Le Directeur supérieur devra envoyer au Directeur général, au moins chaque année, les listes, imprimées ou manuscrites des Paroisses et Communautés agrégées, et se pourvoir, toujours au Centre général (d'ailleurs gratuitement) des Diplômes d'agrégation qu'il croira nécessaires pour l'année suivante.

MOYENS D'ORGANISATION DE L'APOSTOLAT.

On vient de voir que rien n'est statué, dans le règlement de l'Œuvre, par rapport à son organisation au sein des Paroisses, Communautés et Sociétés où elle s'établit. Ce point est laissé à la sagesse et au zèle des Directeurs et Supérieurs ou Supérieures de ces Communautés.

Toutefois, malgré le soin que nous devons prendre de sauve garder la pleine liberté de nos Associés, il était indispensable d'adopter quelques moyens pour entretenir l'union et le zèle parmi les membres de cette pieuse Ligue. Il fallait aussi approprier l'Apostolat aux besoins des Communautés et des Paroisses qui demandaient une organisation plus complète. L'expérience a prouvé que les quatre moyens suivants sont très propres, en général, à atteindre ce double but. Il sont d'ailleurs toujours facultatifs et assez indépendants les uns des autres, pour qu'il soit facile de les adopter ou de les écarter suivant les lieux et les circonstances.

(A continuer.)

NÉCROLOGIE.

A St Bruno, le 25 février dernier, Marie Caroline Lalumière, épouse de T. Sauriol, Ecr., M. D., en religion, sœur Marie-Anne du Sacré Cœur, tertiaire.

R. I. P.